



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt cinq, le dix septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÈGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Étaient absents non excusés : M. Denis DOYEN.

Secrétaire : Mme Maryse MALISSARD.

---

**Délibération N° MA-DEL-2025-023**

**Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de cette présentation.

---

**Délibération N° MA-DEL-2025-024**

**Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Alimentation en Eau potable pour l'exercice 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de cette présentation.
-

## **Délibération N° MA-DEL-2025-025**

### **Décision Modificative n°1 - Régularisation pour règlement du capital et des intérêts du prêt de la Caisse d'Épargne.**

Au budget principal 2025 voté le 08 avril 2025, nous n'avons pas ouvert de crédits aux comptes 66 111 en dépenses de fonctionnement et au 1641 en dépenses d'investissement pour nous permettre de régler l'échéance de prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

Pour régulariser cet oubli, les sommes seront prélevées comme indiqué dans le tableau suivant :

	<b>Diminution crédits</b>		<b>Augmentation crédits</b>	
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	615231	2 000 €	66111	2 000 €
<b>Dépenses Investissement</b>	21351	4 200 €	1641	4 200 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la Décision Modificative pour le Budget Principale de la Commune.**

---

## **Délibération N° MA-DEL-2025-026**

### **Déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide des Aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable (SDC) de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois à l'échelle des 44 communes.**

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la CCPR a engagé des démarches importantes concernant la thématique de la mobilité et des déplacements sur le territoire et plus particulièrement sur la mobilité active et l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de soutenir** le déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide Aménagements de le Communauté de Communes du Périgord Ribéracois dans le cas de son Schéma Directeur Cyclable ;
  - **Accepte d'accompagner** le déploiement du Plan de Jalonnement dans la durée grâce à un travail partenarial avec la CCPR sur le signalement, la gestion, l'entretien et le remplacement des mobiliers dégradés ou manquants à l'échelle de sa commune ;
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.
-

**Délibération N° MA-DEL-2025-027**

**Amortissement des travaux d'effacement de l'Éclairage Public dans la Rue Principale de Champagne.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:**

- **Décide** que la durée d'amortissement pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique de la rue principale soit de **10 ans**.

---

**Délibération N° MA-DEL-2025-028**

**PSC (Plan de Sauvegarde Communal).**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PSC) de la Commune de Champagne et Fontaine doit être établi. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde sur la demande de Madame la Préfète de PÉRIGUEUX.

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure, après avis favorable de la Préfecture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

**Valide** le Plan de sauvegarde présenté par Monsieur Le Maire.

---

**Délibération N° MA-DEL-2025-029**

**Demande d'acquisition du lot n° 9, ZT 111, au lotissement Lavaure-Les Gravelles.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

**ACCEPTÉ de VENDRE à M. BONHOMME Stéphane demeurant 238 Route du Vieux Chêne 24320 GOUT-ROSSIGNOL, le lot n°9 section ZT 111 d'une superficie de 1725 m<sup>2</sup> au prix de 5 €/m<sup>2</sup> représentant le montant de 8 625 €.**

**M. BONHOMME a désigné Me Valérie BENOIT-MESNARD notaire à Villebois-Lavalette (Charente) pour la réalisation de cette vente : La charte établie relative aux conditions de vente des lots lui sera transmise.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires ainsi que l'acte de vente au nom de la commune.**

---

### **Délibération N° MA-DEL-2025-030**

#### **Vente d'une partie d'un terrain communal situé derrière l'ancienne épicerie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par M. et Mme GUENANTEN David propriétaire de la maison 27 Rue saint Roch d'acquérir une partie du terrain communal d'environ 221 m<sup>2</sup> situé derrière l'ancienne épicerie, parcelle mitoyenne de la propriété des demandeurs en section F parcelle 1105.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Ne souhaite pas donner un avis favorable à la demande.**

---

### **Délibération N° MA-DEL-2025-031**

#### **Présentation de la convention de mise à disposition de documents dans le cas d'une rénovation énergétique d'un bâtiment d'une collectivité suite à une étude énergétique du SDE 24.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte que** soit signé la convention avec le SDE pour la mise à disposition de documents dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment de la collectivité.

---

### **Délibération N° MA-DEL-2025-032**

#### **Demande d'étude préalable de travaux coordonnés ER-EP (Effacement Réseau Eclairage Public) avec le SDE 24.**

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de conventionner avec le SDE 24 des travaux d'enfouissement des réseaux :

- Éclairage public
- Télécommunication

à Champagne et Fontaine dans une partie des rues suivantes :

- Rue Saint Roch
- Place du champ De Foire
- Route de la Chapelle
- Rue de l'Empochât

Ces travaux concernent huit logements.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Accepte** le principe de cette opération ;
- **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne ;
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

---

#### **Autres discussions.**

- Présentation de l'avancée du projet du Multiple Rural :
  - Suite à l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre, l'architecte qui a été retenu est M. BARILLOT Julien de FABRIQUE AD notifié le 17 juillet 2025.
  - Rendez-vous pris pour la présentation de l'avant-projet définitif avec l'Assemblée Délibérante.